

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

---

Effectif légal du conseil municipal : 11

---

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 10 mars 2022

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE  
SAINT JEAN DE CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU 17 MARS 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à dix-huit heures 30, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué compte tenu de la situation sanitaire s'est réuni à la mairie, sous la

Présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie.

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël, SUZZI Pierre.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Madame TRICOIRE Agathe, pouvoir donné à Mme MARTINA Christiane

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 décembre 2021 :**

Les remarques formulées ont été ajoutées.

Contre : Mme LAJARRIGE et Mrs PERRIRAZ et RIGAL

Abstention : Mme REMEZY

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 février 2022**

Suite à une requête de Mr RIGAL concernant un vote qui n'a pas eu lieu lors de cette séance mais a été reporté à une date ultérieure après le vote des comptes administratifs, Mr RIGAL affirme que ce vote a bien eu lieu. Après une discussion plus que houleuse le compte rendu n'a pas été approuvé. Mme LAJARRIGE et Mr RIGAL proposent l'enregistrement des réunions. Mr RIGAL dit posséder un petit boîtier très facile d'emploi. Mr le Maire dit que tous les conseillers doivent donner leur accord.

Le compte rendu n'est pas adopté.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 M 14 BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire lit les résultats et donne les explications et détail de ce compte :

- Excédent de fonctionnement : 268047,31 €
- Déficit d'investissement : 75934,10 €

Une affectation de résultat sera faite à la section Investissement pour un montant de 76000 €.

- Excédent de fonctionnement après affectation : 192047,10 €.

La parole est donnée aux conseillers pour d'éventuelles questions auxquelles Mme PETRARCA, secrétaire de mairie, répond. Mr PERRIRAZ demande quel est l'endettement de la commune. La secrétaire donne le montant du capital restant dû au 31/12/2021 : 47578,85 €. Après explications, Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif du budget principal 2021.

Contre : Mme LAJARRIGE et Mrs PERRIRAZ et RIGAL

Abstention : 0

Pour : 7

Le compte administratif 2021 du budget principal est adopté à la majorité.

**COMPTE ADMINISTRATIF M14 BUDGET LOTISSEMENT**

Le Maire présente le CA du lotissement municipal. Après lecture de ce compte qui dégage un solde positif de 63186,78 €. Aucune question n'est formulée.

Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif du lotissement.

Contre : Mme LAJARRIGE et Mr RIGAL

Abstention : 0

Pour : 8

Le compte administratif 2021 du lotissement est approuvé.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M49 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire présente le CA 2021 ASSAINISSEMENT COLLECTIF. Après lecture et explications, le résultat dégage :

- Excédent d'investissement : 111398,09 €
- Excédent de fonctionnement : 86435,38 €

Pas de questions. Le Maire sort de la salle.

Contre : Mme LAJARRIGE et Mr RIGAL

Abstention : 0

Pour : 8

Le compte administratif 2021 de l'assainissement est approuvé à la majorité.

**COMPTES DE GESTION 2021**

Mr le Maire présente les 3 comptes de gestion 2021 identiques et conformes aux 3 comptes administratifs 2021. Il propose de les approuver.

Contre : Mme LAJARRIGE et Mrs PERRIRAZ et RIGAL

Abstention : 0

Pour : 8

Les comptes de gestion 2021 sont approuvés à la majorité.

Suite à ces votes des CA, une personne du public, Mr SERGENT Pascal demande la parole. Mr le Maire donne son accord. Mr SERGENT avoue n'avoir pas bien compris ce défilé de chiffres et demande dans quel état financier se trouve la commune, des bruits de couloir circulent et disent qu'il est très mauvais. Mr le Maire lui redonne les résultats excédentaires des 3 budgets. Mr SERGENT remercie et demande une communication à la population pour faire taire les rumeurs. Mr le Maire dit que ce sera fait sur le site de la commune et par le compte de la réunion qui sera affiché.

**PREPARATION DU BUDGET 2022 : INVESTISSEMENTS EVENTUELS**

**AMENAGEMENT CUISINE FOYER COMMUNAL**

Afin de permettre de louer plus souvent le foyer communal, il est envisagé d'installer une petite cuisine pour entreposer des produits au frais et de pouvoir les réchauffer. A ce jour un plan et un devis nous sont parvenus. 3 autres sont en attente. Il faudra aussi prévoir les aménagements de cloisons, d'électricité, de plomberie et de peinture. Mr le Maire estime que le coût de ces travaux pourrait s'élever entre 20000 et 25000 €.

Mr RIGAL pose des questions : ces travaux sont-ils nécessaires, y a-t-il de la demande de location, la taille de la salle sera-t-elle réduite ? Mme MARTINA répond : oui ces travaux sont nécessaires pour une location plus fréquente et plus fonctionnelle. La grande salle ne sera pas réduite, seul le vestiaire sera déplacé. La pièce dédiée aux associations restera et la cuisine sera installée dans la salle annexe.

Mr REMY dit que les installations actuelles sont vétustes et non conforme. A suivre.

**AMENAGEMENT RUE ASTRUC.**

Nous demanderons un avant-projet qui ne doit pas dépasser 5000 euros. Ensuite un appel d'offre et un projet complet seront demandés à au moins 3 entreprises de maîtrise. Suivront ensuite l'appel d'offre pour les travaux ainsi que les demandes de subventions au département et à la région (amendes de police). Procédure et réalisation courant 2022.

**CITY STADE**

Actuellement 2 devis nous sont parvenus et il y en a encore 1 en attente. Il faut prévoir aussi l'aménagement du site : terrassement, enrobé, adduction d'eau potable.

Mme LAJARRIGE dit qu'il faut demander l'avis des enfants qui préfèrent, selon elle, le vélo avec un circuit de trous et de bosses. Mr le Maire répond que beaucoup de jeunes, moins jeunes et seniors peuvent se retrouver sur un city stade pour partager à la fois sport et discussions. La population sera consultée. Mr RIGAL dit que la commune de Sauve en fait un et qu'il n'y en a donc pas besoin à

Saint Jean de Crieulon. Mme LAURENT dit que les enfants de Saint Jean de Crieulon n'iront pas jusqu'à Sauve et ont besoin de se retrouver au village. Mr PERRIRAZ quant à lui est contre ce projet. A suivre

## **CHEMINS COMMUNAUX**

Mr le Maire expose que 2 chemins communaux ont été refaits récemment. Suite à des dégradations faites par le passage de gros camions pour accéder au chantier de la voie verte, le Département a pris en charge la réfection. La réfection du second chemin a été faite avec des matériaux récupérés sur le chantier de la CD 35. Néanmoins il reste beaucoup à faire ; chemin de la Capelane, chemin Thérond et à la demande de Mrs PERRIRAZ et RIGAL le chemin du porche. Tous ne pourront pas être faits. Cela représente un gros budget et de plus ces travaux ne sont pas subventionnés. On peut cependant en prévoir une partie.

Les priorités seront gérées.

## **ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

C'est une obligation pour chaque élu de participer à l'organisation et au bon déroulement de toutes les élections pendant la durée de son mandat.

Les tours de garde ont été préparés pour les deux dimanches du scrutin. Les élections se dérouleront à la mairie dans la salle du conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Suite à une demande de Mr PERRIRAZ : chemins privés domaine de Beaucous. Mr le Maire dit avoir été alerté le 28 février que Mr PERRIRAZ s'était présenté au domaine de Beaucous en tant que représentant de la commune de Saint Jean de Crieulon accompagné de Mrs MENDEZ et SERGENT du mas du crieulon . Le Maire a été ensuite convié à une réunion au domaine de Beaucous le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 9 heure en présence de Mme DUPAVILLON et de sa fille, propriétaires du domaine, du gardien du domaine, du locataire de la chasse, de Mr SERGENT du mas de crieulon et de Mr PERRIRAZ.

Suite à plusieurs altercations entre promeneurs avec des chiens souvent non tenus en laisse et au beau milieu des battues malgré la présence de panneaux réglementaires, il fallait discuter du problème de promenade avec des chiens dans une propriété privée.

Mr SERGENT a demandé à ce que les personnes qui logent dans son établissement puissent se promener sur ces chemins privés. Mme DUPAVILLON fille a refusé cette demande qui représenterait une importante servitude pour le domaine car tout le monde voudrait en profiter. Mr SERGENT a dit que malgré l'interdiction il se promènera dans le domaine. En conclusion Mme DUPAVILLON fille a dit : nous restons chez nous, restez chez vous. Nous trouverons les moyens de vous empêcher de rentrer chez nous.

Mr RIGAL, président de société de chasse met en garde les promeneurs avec chiens non tenus en laisse qui peuvent être considérés en action de chasse et dit que les sanctions sont très lourdes.

Mr PERRIRAZ donne lecture d'un compte rendu qu'il a fait suite à ces altercations et réunions. Il dit ne pas s'être présenté à Mme DUPAVILLON mandaté par la commune mais avoir agit en habitant du village, conseiller municipal.

## **MODIFICATIONS SUR TRAVAUX CD 35**

Demande d'adoucir les angles trop saillants à l'entrée des écluses.

Réponse du département : une peinture blanche sera mise sur ces angles. Pour le reste, ces écluses sont conformes à la réglementation.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les demandes devaient être déposées en mairie avant le 15 mars 2022 pour pouvoir être inscrites au budget 2022. Plusieurs dossiers sont parvenus en mairie.

Mr RIGAL, Président de la société de chasse du village indique que l'association ne demandera pas de subvention.

## **FETE DU VILLAGE**

Mr Le Maire demande à Mme REMEZY si la fête du village aura lieu cette année. Elle répond par l'affirmative et le maire propose une réunion entre élus et membres du comité des fêtes afin de prévoir l'organisation, le parcours des taureaux et la responsabilité de la mairie.

Mme REMEZY exprime son mécontentement suite au passage des gendarmes pour un contrôle lors de la paëlla organisée par le comité des fêtes le 31 juillet 2021. Elle pense avoir été dénoncée et insiste sur ce point. Le maire répond que les gendarmes sont aussi venus contrôler le marché de Noël, les documents nécessaires ont été présentés et les gestes barrières étaient respectés. Le Maire n'a pas pensé à une dénonciation, de nombreux rassemblements ont été contrôlés. Mme REMEZY reste sur sa position. Mr RIGAL dit qu'il ne faut pas mélanger mairie et associations.

## **MONDIALETTE**

La communauté de commune organise un concours de pétanque à Canaules réunissant une triplette mixte (avec au moins une femme) et une doublette enfant de chaque commune. Pour cela il convient d'organiser un tournoi au niveau de la commune pour sélectionner ces équipes.

## **UKRAINE**

Mr RIGAL Noël demande si une collecte est prévue au niveau de la commune comme cela est le cas sur d'autres communes. Le Maire répond en avoir parlé à plusieurs reprises aux adjoints mais que tous les membres du conseil peuvent se dévouer et s'en occuper.

Les questions diverses étant terminées, Mr le Maire souhaite faire une communication. Il possède un jardin et un verger sur la commune de Saint Nazaire des Gardies. Une lettre anonyme est parvenue le 7 février 2022 en mairie de Saint Nazaire des Gardies ainsi qu'au service urbanisme de la communauté de communes. Cette lettre dénonce des irrégularités sur un terrain appartenant à « un retraité non issu du milieu agricole, maire de la commune de Saint Jean de Crieulon ». L'auteur de cette lettre donne une liste de renseignements pris à la DDTM concernant la parcelle en question. Le Maire trouve lamentable que de telles choses se produisent de nos jours. Etant directement concerné, il précise n'avoir commis aucune irrégularité sur ce terrain et possède les autorisations nécessaires de la commune de Saint Nazaire des Gardies. Le dossier est en règle. Mr le Maire annonce qu'il portera plainte pour diffamation sur sa personne et sur son poste d' élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.